

# CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

## Formation Emploi, revenus

---

### Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

---

Page

#### *Enquête répondant à une demande européenne*

Enquête Surendettement et exclusion financière - module associé à l'enquête SRCV 2008 .....2

#### *Autres enquêtes*

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - 4<sup>ème</sup> interrogation de la génération 98.....4

Enquête Perception du contrat nouvelles embauches par les salariés .....6

Enquête Utilisation du contrat nouvelles embauches .....8

Enquête Acemo sur les pratiques salariales ..... 10

Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Transition Professionnelle (CTP), de la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) et d'autres licenciés économiques ..... 12

Enquête auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement renforcé 14

***Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 31 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr), fax : 01 41 17 55 41).***

**Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité  
Module secondaire du dispositif SRCV 2008 :  
Surendettement et exclusion financière**

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2008, le module secondaire est intitulé Surendettement et exclusion financière.

### 1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2008 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

### 2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2008 est intitulé Surendettement et exclusion financière.

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs de ce module secondaire sont avant tout de mieux connaître l'endettement des ménages et ses caractéristiques. Il vise également à analyser les difficultés d'accès aux services financiers.

### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, etc.) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la commission, tout comme ce projet de module secondaire sur le surendettement et l'exclusion financière.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

### 5. Principaux thèmes abordés

Les deux principaux thèmes du module sont l'endettement et l'exclusion financière.

Concernant l'endettement seront abordés les thèmes suivants :

- Possession de comptes bancaires et existence de découverts
- Possession de cartes de crédit ou privatives, et existence d'impayés
- Existence de crédits ou de prêts et finalité des emprunts du ménage
- Existence d'arriérés sur les remboursements ou les factures
- Évolution récente du revenu, et anticipation à venir

Concernant l'exclusion financière, le module secondaire porte sur les raisons de l'éventuelle absence de compte courant ou de crédit.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra de mieux connaître les caractéristiques des dettes pesant sur les ménages, mais également de mieux appréhender le phénomène de l'exclusion

financière. Ces éléments permettront de mesurer l'impact de l'endettement ou de l'exclusion financière dans les différentes dimensions de l'enquête : revenus, emploi, conditions de vie. Il permettra d'analyser les relations entre les différents types de pauvreté, en particulier la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie, et ces deux phénomènes.

Les questions d'endettement sont traitées en détail au travers des enquêtes Patrimoine, dont la dernière a eu lieu en 2004. Mais ces enquêtes ne permettent pas des études aussi riches au travers des corrélations de variables centrées sur les revenus et les conditions de vie. Par ailleurs, la dimension de l'exclusion financière y est peu présente ; elle a été peu étudiée jusque là.

#### **7. Unités enquêtées**

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2008 associée au dispositif SRCV.

#### **8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte**

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

#### **10. Comité de concertation**

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Le mode de concertation utilisé au niveau européen a permis à l'Insee d'associer étroitement les services statistiques du Ministère de la Santé, ainsi que la Banque de France, dans les réflexions sur le contenu de ce module.

#### **11. Diffusion des résultats**

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2009 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2008.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2010 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

**Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité  
Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif  
Quatrième interrogation de la Génération 98**

### **1 – Service producteur**

Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq)  
Département des Entrées dans la Vie Active  
10, Place de la Joliette  
BP 21321  
13567 MARSEILLE Cedex 02  
Tél : 04 91 13 28 28

### **2 – Intitulé de l'enquête**

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif  
Quatrième interrogation de la Génération 98

### **3 – Objectifs généraux de l'enquête**

Cette enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997 avec une première enquête auprès de sortants du système éducatif en 1992.

L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours à l'issue du système éducatif et des premières mobilités professionnelles sur une période de 5 à 10 ans. Ces enquêtes doivent également permettre d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation, en début de vie active.

Cette enquête concernera la génération de sortants en 1998, déjà interrogée en 2001, en 2003 et en 2005. Une dernière interrogation de cette Génération, fortement souhaitée par les deux Ministères de tutelle du Céreq, est prévue en 2008.

### **4 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### **5 – Principaux thèmes abordés**

Cette ré-interrogation sera centrée sur le prolongement du questionnement sur le parcours professionnel (de 2005 à 2008).

En complétant les interrogations précédentes, la nouvelle enquête doit éclairer les débuts de carrière, mis en regard avec la formation initiale des jeunes mais aussi avec leurs caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale). On connaîtra ainsi au final leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif en 1998 : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

### **6 – Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE et l'enquête IVA de la DEPP.

Les apports des enquêtes " Génération " du Céreq résident dans une large couverture du champ des sortants de formation initiale ; la taille de l'échantillon permettant des analyses beaucoup plus fines par diplômes et spécialités que les enquêtes emploi.

L'enquête longitudinale couvre une période d'observation assez longue (10 ans) ; ce qui permet d'analyser non seulement le résultat de l'insertion des jeunes débutants mais également leur cheminement professionnel durant les premières années de vie active.

De son côté, l'enquête Entrée dans le Vie Adulte menée par l'INSEE prolonge un panel d'élèves suivis par la DEPP depuis leur entrée en sixième. Contrairement aux enquêtes du Céreq, cette enquête porte sur une cohorte d'individus dont les sorties du système éducatif sont étalées sur une dizaine d'années.

### **7 – Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Il s'agit d'enquêter des individus sortis de formation initiale. Tous les domaines de formation initiale sont concernés.

L'objectif pour 2008 est de ré-interroger un échantillon d'environ 12 000 individus déjà enquêtés en 2005.

### **8 – Période de collecte et service réalisant la collecte**

L'interrogation aura lieu à l'automne 2008. Elle sera téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur et précédée d'un avis postal à tous les enquêtés les informant de l'opération. La réalisation des enquêtes par téléphone sera confiée à un ou plusieurs sous-traitant(s) choisi(s) selon la procédure officielle des marchés publics.

Il(s) sera (ou seront) chargé(s) de concevoir la mise en place informatique du questionnaire (masque de saisie), d'envoyer la lettre-avis et d'effectuer la passation des 12 000 questionnaires.

### **9- Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 15 minutes.

### **10 – Groupe de concertation**

Lors de la conception de la première interrogation d'un échantillon de sortants de 1998, un groupe de pilotage élargi avait été mis en place, composé d'administrateurs du Céreq de divers horizons.

Le même groupe de pilotage sera retenu. Le groupe de suivi technique sera également reconduit avec la DEPP, la DGESCO et la DGES du côté de l'Éducation Nationale et avec la DARES du côté Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

### **11 –Diffusion des résultats**

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, RELIEF). Les individus enquêtés pourront être informés, lors la passation de l'enquête, sur les possibilités de se procurer les premiers résultats.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité Enquête Perception du contrat nouvelles embauches par les salariés

### 1 - Services producteurs

ACOSS-DARES

### 2 - Intitulé de l'enquête

Perception du contrat nouvelles embauches (CNE) par les salariés

### 3 - Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de recueillir le point de vue des salariés sur le contrat nouvelles embauches, relativement au CDI et au CDD. L'enquête portera à la fois sur des salariés embauchés en contrat nouvelles embauches et des salariés embauchés en CDI et en CDD de plus d'un mois.

Une pré enquête monographique auprès de 70 salariés embauchés au cours du second trimestre 2006 (45 CNE, 15 CDI, 15 CDD de plus d'un mois) a lieu courant mars – avril 2007. Réalisée par le Centre d'Études sur l'Emploi, elle permettra de finaliser le questionnaire de l'enquête statistique.

### 4 - Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'ACOSS et la DARES souhaitent obtenir le point de vue des salariés sur le contrat nouvelles embauches, après trois vagues d'enquêtes sur son utilisation par les entreprises (mars – avril 2006, octobre - novembre 2006 et novembre 2007). Le CNIS (réunion de la formation Emploi, revenus du 24 février 2006) et les partenaires sociaux (réunis par la Dares le 4 mai 2006) ont demandé qu'une enquête auprès des salariés soit menée. Les résultats de l'enquête alimenteront le bilan du CNE que doit réaliser le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Utilisateurs potentiels : Acooss, Dares, Insee, Dgtpe, chercheurs.

### 5 - Principaux thèmes abordés

- Caractéristiques individuelles du salarié (âge, diplôme, sexe,...)
- Trajectoire professionnelle antérieure (emplois, période de chômage)
- Connaissance et appréciation du CNE
- « Choix » du type de contrat
- Impact sur la vie professionnelle et personnelle

### 6 - Place dans le dispositif statistique sur le sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les chefs d'entreprise et responsables d'association qui ont embauché des salariés ont été consultés pour donner leur opinion sur ce nouveau contrat (enquêtes Acooss-Dares de 2005 et 2006). En revanche, aucune information sur l'opinion des salariés nouvellement embauchés n'est disponible. Pour mesurer la perception qu'ont les salariés de leur contrat de travail, une enquête a déjà été réalisée, en 2004, mais avant l'introduction du CNE (Dares, Premières synthèses de mars 2007, N°12.3).

### 7 - Base de sondage

Il est envisagé d'utiliser le fichier des déclarations uniques d'embauche de l'Acoss (DUE) comme base de sondage. La qualité du remplissage des coordonnées du salarié dans les DUE devra être auparavant expertisée.

**8 - Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers...), champ de l'enquête**

2 000 à 3 000 salariés embauchés entre septembre 2005 et mai 2006 seront interrogés : la moitié d'entre eux auront été recrutés en CNE, et l'autre moitié, à part égale, en CDI ou en CDD de plus d'un mois.

**9 - Période de collecte et service réalisant la collecte**

Décembre 2007 – janvier 2008 par un prestataire choisi sur appel d'offres.

**10 - Temps de réponse maximum au questionnaire**

La durée du questionnement par téléphone devrait être comprise entre 30 et 45 minutes.

**11 - Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Les partenaires sociaux qui seront consultés en mai sont les suivants : les syndicats de salariés CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, les syndicats professionnels CGPME, MEDEF, l'Union Professionnelle Artisanale, l'AFCI, l'APCM et l'UNAF.

**12 - Extensions régionales**

Aucune.

**13 - Diffusion des résultats**

Publication au cours du second trimestre 2008 d'un quatre pages.  
Cette publication sera adressée aux salariés ayant participé à l'enquête.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité Enquête Utilisation du contrat nouvelles embauches

### 1 - Services producteurs

ACOSS-DARES

### 2 - Intitulé de l'enquête

Utilisation du contrat nouvelles embauches

### 3 - Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de mesurer les taux de maintien dans l'emploi des salariés recrutés en contrat nouvelles embauches (CNE), jusqu'à un peu plus de deux ans après leur recrutement.

Cette enquête prolonge les deux enquêtes réalisées en mars-avril et en octobre-novembre 2006 sur l'utilisation du CNE. La première enquête portait sur des déclarations d'embauche d'octobre 2005 en CNE, CDI et CDD de plus d'un mois. La deuxième enquête portait d'une part sur des déclarations d'embauches de mai 2006 selon les types de contrats et sur des missions d'intérim ayant commencé le même mois, et d'autre part, sur les embauches d'octobre 2005 déjà interrogées lors de la première enquête lorsque le salarié travaillait toujours dans l'entreprise avec le même contrat en mars 2006.

L'objectif de cette nouvelle enquête est de prolonger les estimations de taux de maintien dans l'emploi selon le type de contrat jusqu'à un peu plus de deux ans pour les embauches d'octobre 2005 et un an et demi pour celles de mai 2006.

### 4 - Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'ACOSS et la DARES souhaitent prolonger les deux premières enquêtes, suivant ainsi les recommandations des partenaires sociaux émises lors de la préparation de la première enquête (comité de concertation, réunion de la formation emploi-revenus du CNIS du 24 février 2006 et réunion du comité du label du 9 mars 2006). Les résultats de l'enquête alimenteront le bilan du CNE que doit réaliser le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. L'enquête auprès des salariés est quant à elle, prévue fin 2007 – début 2008.

Utilisateurs potentiels : Acooss, Dares, Insee, Dgtpe, chercheurs.

### 5 - Principaux thèmes abordés

Le devenir du salarié d'un an à deux ans après son embauche d'octobre 2005, lorsqu'il travaillait toujours dans l'entreprise en octobre 2006.

Le devenir du salarié de six mois à un an et demi après son embauche de mai 2006, lorsqu'il travaillait toujours dans l'entreprise en octobre 2006.

### 6 - Place dans le dispositif statistique sur le sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

En dehors des enquêtes Acooss-Dares sur le CNE, aucune source d'information ne permet de mesurer, à l'horizon 2008, les taux de maintien dans l'emploi des salariés embauchés dans des entreprises de moins de 20 salariés en octobre 2005 ou mai 2006. D'une part, l'enquête trimestrielle sur les flux de main-d'œuvre ne couvre pas, en 2005 et 2006, les entreprises de moins de dix salariés. D'autre part, les déclarations annuelles de données sociales recensent le contrat de travail depuis l'exercice 2005 uniquement ; ces données sont en cours d'expertise et n'isolent le CNE qu'à compter de l'année 2006.



## **7 - Base de sondage**

La base de sondage des enquêtes de 2005 et 2006 est le fichier des déclarations uniques d'embauche de l'Acoss. L'enquête de 2007 porte sur une partie des entreprises déjà interrogées lors de ces deux premières enquêtes.

## **8 - Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers...), champ de l'enquête**

L'interrogation portera d'une part sur des entreprises ayant embauché en octobre 2005 : celles déjà interrogées aux première et deuxième enquêtes et dont le salarié était toujours présent dans l'entreprise un an après son embauche (1 200 entreprises), et celles interrogées à la première enquête et dont le salarié travaillait toujours dans l'entreprise six mois après son embauche mais avec un nouveau contrat (135 entreprises qui n'avaient pas été interrogées à la deuxième enquête). D'autre part, les entreprises qui avaient embauché en mai 2006 et qui ont été enquêtées à l'automne 2006 seront réinterrogées lorsque le salarié travaillait toujours dans l'entreprise six mois après (un peu plus de 1 600 entreprises).

## **9 - Période de collecte et service réalisant la collecte**

Novembre 2007 par un prestataire choisi sur appel d'offres.

## **10 - Temps de réponse maximum au questionnaire**

Le questionnement par téléphone devrait être d'environ 5 minutes.

## **11 - Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Les partenaires sociaux qui seront consultés en mai sont les suivants : les syndicats de salariés CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO, les syndicats professionnels CGPME, MEDEF, l'Union Professionnelle Artisanale, l'AFCI, l'APCM et l'UNAF.

## **12 - Extensions régionales**

Aucune.

## **13 - Diffusion des résultats**

Publication au cours du premier trimestre 2008 d'un quatre pages.  
Cette publication sera adressée aux entreprises ayant participé à l'enquête.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité Enquête sur les pratiques salariales

### 1 - Service producteur

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)  
Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles (STRP)  
Département salaires et conventions salariales (SCS)

### 2 - Intitulé de l'enquête

Enquête sur les pratiques salariales.

### 3 - Objectifs généraux de l'enquête

Les pratiques salariales des entreprises se diversifient. Ces dernières ont de plus en plus recours à des procédés leur permettant l'individualisation et la rémunération de la performance par le biais de la part variable. L'objectif de cette enquête est donc de décrire les différentes pratiques salariales des entreprises. Les informations demandées seront quantitatives ou qualitatives. On s'intéressera notamment aux critères de choix de telle ou telle pratique et aux critères d'attribution des augmentations.

### 4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête spécifique Acemo sur les pratiques salariales a été évoquée dès 2005 lors de la refonte du dispositif des enquêtes Acemo. Il a été souligné à cette occasion, notamment par les partenaires sociaux, la nécessité de disposer de données détaillées sur les pratiques salariales. En effet, les résultats des enquêtes sur l'individualisation des hausses de salaires menées entre 1999 et 2004 ont laissé beaucoup de questions en suspens et appellent un complément.

### 5 - Principaux thèmes abordés (le questionnaire portera sur l'année 2007)

Les questions quantifiées seront demandées par catégorie socioprofessionnelle et par composantes de la rémunération (salaire de base, primes, intéressement et participation, ...) :

- Augmentations du salaire de base (générales et individualisées)
- Réversibilité de la rémunération (primes)
- Critères d'augmentations générales
- Critères d'augmentations individualisées
- Critères de réversibilité
- Intéressement et participation
- Négociation salariale

### 6 - Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les données existantes sur ce sujet proviennent des sources suivantes :

Enquête Acemo sur l'individualisation des hausses de salaires : elle comportait trois blocs. Un premier était consacré à la nature des augmentations de salaires (individuelles ou collectives), un second à la négociation salariale, un troisième à l'existence ou non d'un accord d'intéressement. Elle a été menée chaque année de 1999 à 2004, puis supprimée en 2005 à l'occasion de la dernière refonte Acemo, compte tenu de la possibilité de recourir en cas de besoin à une enquête spécifique effectuée à un rythme moins élevé. Il n'existe donc plus actuellement de source quantifiée détaillée sur l'individualisation.

Enquête REPONSE : la dernière en date est celle de 2004. Elle interroge les représentants du personnel et de l'entreprise sur les relations professionnelles. Les données sont strictement

qualitatives. Elles concernent les types de pratiques utilisées, les critères de ces pratiques et les opinions des deux parties sur ces pratiques.

Enquêtes ECMOSS : les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires permettent de connaître le niveau des primes et plus généralement la décomposition de la rémunération selon ses différentes composantes. Le questionnaire « entreprise » ne comporte que des questions succinctes sur la politique salariale de l'entreprise. Le questionnaire relatif au salarié comporte depuis 2005 des questions sur les augmentations dont il a bénéficié. Elles ne permettent cependant pas de connaître les parts respectives des augmentations générales et individuelles. Les enquêtes Ecmoss sont donc insuffisantes en l'état pour appréhender l'ensemble des pratiques salariales des entreprises. Par ailleurs, ce dispositif étant déjà conséquent, il ne serait pas pertinent de l'alourdir sur ce sujet.

### **7 - Base de sondage**

Un sous-échantillon de 10 000 entreprises sera tiré dans l'échantillon Acemo (30 000 entreprises). Cet échantillon Acemo est lui-même obtenu par un tirage d'entreprises dans le répertoire Sirene de l'Insee.

### **8 - Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Les unités enquêtées seront les entreprises car la politique salariale est déterminée au niveau de l'entreprise. Le nombre d'unités enquêtées est d'environ 10 000, soit le tiers de l'échantillon ACEMO. Le champ est celui de toutes les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO). Il est représentatif de l'ensemble des activités économiques des secteurs concurrentiels situés en France métropolitaine. Sont ainsi exclues les entreprises de l'agriculture, les administrations publiques, les hôpitaux, les services domestiques aux particuliers, l'éducation non marchande et l'action sociale régie par la loi de 1901.

### **9 - Période de collecte et service réalisant la collecte**

L'enquête sera réalisée par voie postale au premier semestre 2008. Les opérations seront assurées en interne par le département Salaires et conventions salariales qui gère l'ensemble des dispositifs Acemo.

### **10 - Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le questionnaire est un A3 recto-verso, soit au maximum trois pages A4 de questions. Il fera l'objet de deux tests au dernier trimestre 2007 afin de mesurer les difficultés des répondants à remplir le questionnaire. Le premier sera un test en face à face sur un échantillon de 20 entreprises et le second un test par voie postale sur un échantillon de 200 entreprises. Le temps de réponse sera examiné attentivement à chacune de ces deux étapes.

### **11 - Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Un comité de concertation réunit les représentants de la Dares (département salaires et conventions salariales, relations professionnelles et temps de travail, mission analyse économique, mission animation de la recherche), de l'Insee (département salaires et revenus d'activité), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, MEDEF, CGPME, UPA) et des chercheurs.

### **12 - Extensions régionales prévues**

Aucune extension régionale n'est prévue.

### **13 - Diffusion des résultats**

Les résultats seront disponibles principalement sous la forme de publications Dares (« Premières synthèses » et « Premières informations »).

**Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité  
Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Transition Professionnelle, de la  
Convention de Reclassement Personnalisée et d'autres licenciés économiques**

### **1 - Service producteur**

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES) du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### **2 - Intitulé de l'enquête**

Enquête auprès des bénéficiaires du Contrat de Transition Professionnelle (CTP), de la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) et d'autres licenciés économiques.

### **3 - Objectifs généraux de l'enquête**

Depuis juin 2005, les salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés se voient proposer un accompagnement renforcé dans le cadre d'une convention de reclassement personnalisée (CRP) d'une durée de huit mois. L'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 a institué de manière expérimentale sur sept bassins d'emploi, en lieu et place de la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP), un Contrat de Transition Professionnelle (CTP) d'une durée de douze mois.

L'enquête proposée vise à contribuer à l'évaluation de ces divers dispositifs d'accompagnement renforcé des personnes licenciées pour motif économique. A cette fin, l'enquête interrogera des licenciés économiques ayant bénéficié d'une convention de reclassement personnalisée ou d'un contrat de transition professionnelle ainsi que des licenciés économiques de caractéristiques proches n'ayant pas bénéficié de tels dispositifs (personnes ayant refusé les dispositifs proposés ou non éligibles car embauchés dans des entreprises de taille supérieures à 1 000 salariés).

L'enquête recueillera des informations sur le devenir de ces licenciés économiques en termes d'insertion professionnelle et sur l'accompagnement spécifique dont ils ont bénéficié. L'enquête visera également à comprendre les motivations qui conduisent certains licenciés économiques à refuser l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement renforcé tels que le Contrat de Transition Professionnelle (CTP) ou la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP).

### **4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette enquête statistique contribuera notamment à l'évaluation du Contrat de Transition Professionnelle. Une évaluation de ce dispositif expérimental doit être conduite sous la responsabilité de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, et aboutira à la remise d'un rapport au Parlement courant 2008.

L'enquête contribuera plus largement à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement des licenciements économiques.

### **5 - Principaux thèmes abordés**

L'enquête abordera trois principaux thèmes :

- description détaillée de la situation sur le marché du travail dans les 18 mois qui suivent le licenciement économique (pour les personnes qui ont retrouvé un emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, conditions de rémunération, adéquation de l'emploi par rapport à l'emploi occupé avant licenciement ...) ;
- description par les licenciés économiques de l'accompagnement dont ils ont bénéficié (suivi, prestations d'accompagnement, formations, périodes travaillées ...) et opinion sur cet accompagnement ;

- analyse, le cas échéant, des motifs de refus de l'orientation vers le Contrat de Transition Professionnelle, la Convention de reclassement Personnalisée.

## **6- Place dans le dispositif existant sur le même sujet**

Diverses enquêtes statistiques ont été précédemment menées par la DARES, l'ANPE ou d'autres organismes auprès de demandeurs d'emploi bénéficiaires de dispositifs de reclassement : enquête auprès de bénéficiaires de convention de conversion, enquête auprès de bénéficiaires de cellules de reclassement, par exemple.

L'enquête proposée est spécifique dans la mesure où elle porte sur des dispositifs récents (Convention de reclassement personnalisée) ou expérimentaux (Contrat de transition professionnelle) et qu'elle interroge simultanément des populations de licenciés économiques qui ont bénéficié de divers dispositifs de reclassement.

## **7 - Base de sondage**

La population enquêtée sera issue de la liste des personnes inscrites à l'ANPE suite à un licenciement économique, une entrée en Contrat de Transition Professionnelle ou en Convention de Reclassement Personnalisée au 2<sup>nd</sup> semestre 2006.

## **8 - Unités enquêtées**

L'enquête sera menée auprès d'un échantillon d'environ 3 000 licenciés économiques appartenant à l'une des trois populations suivantes : bénéficiaires de Contrat de Transition Professionnelle, bénéficiaires de Convention de Reclassement Personnalisée, autres licenciés économiques inscrits à l'ANPE.

## **9 - Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

L'enquête téléphonique sera menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 auprès de personnes ayant fait l'objet d'un licenciement économique au 2<sup>nd</sup> semestre 2006.

Le déroulement de l'enquête sera confié à un prestataire privé sélectionné par appel d'offres. L'exploitation des résultats sera réalisée par la DARES.

## **10 - Impact sur l'unité enquêtée**

L'entretien téléphonique est prévu sur 15-20 minutes environ.

## **11 - Comité de concertation**

Un comité de pilotage sera constitué afin de définir précisément l'échantillon et le questionnaire de l'enquête. Ce comité associera des représentants de la DGEFP, de l'AFPA, de l'ANPE, de l'UNEDIC, de l'IGAS, des services déconcentrés du ministère chargé de l'emploi ainsi que des chercheurs. Une consultation des partenaires sociaux est également prévue.

## **12- Extensions régionales**

Sans objet, les expérimentations ayant lieu dans certaines régions exclusivement

## **13 - Diffusion des résultats**

Des publications de la DARES sont prévues courant 2008.

Certains résultats de l'enquête devraient alimenter le rapport d'évaluation du CTP remis au Parlement courant 2008.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité Enquête auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement renforcé

### 1 - Service producteur

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES) du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### 2 - Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement renforcé

### 3 - Objectifs généraux de l'enquête

En 2005, l'Assurance chômage a procédé à de premières expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi. Les partenaires sociaux ont décidé d'étendre ces expérimentations en 2006 et en 2007 et l'ont inscrit dans la convention du 18 janvier 2006 : 92 000 allocataires, soit 46 000 par an pendant deux ans, bénéficieront d'un accompagnement renforcé par des opérateurs conventionnés par l'Assurance chômage (désignés ci-après par « OPP »).

Les expérimentations de l'Unedic portent sur quatre types de prestations, soit :

- accompagnement renforcé de 41 000 allocataires relevant de 15 Assedic (11 opérateurs) ;
- accompagnement intensif de 1 000 allocataires relevant de 6 Assedic (1 seul opérateur) ;
- accompagnement renforcé de 1 500 allocataires cadres seniors relevant de 5 Assedic (1 seul opérateur) ;
- accompagnement de 2 500 allocataires porteurs d'un projet de reprise ou de création d'entreprise, relevant de 11 Assedic (9 opérateurs).

L'ANPE a, pour sa part, lancé le dispositif « Cap vers l'entreprise » (désigné ci-après par « CVE ») qui expérimente, dans six régions, de nouvelles formes d'accompagnement renforcé pour 40 000 demandeurs d'emploi en Parcours 3 (publics éloignés de l'emploi) par des équipes de l'ANPE spécifiquement dédiées à cette expérimentation.

Ces deux expérimentations sont menées conjointement selon les principes d'une expérimentation contrôlée, fondée sur l'affectation aléatoire (par tirage au sort) des chômeurs entre les différents groupes de traitement (opérateurs de l'Assedic (« OPP »), dispositif « Cap vers l'entreprise » de l'ANPE (« CVE ») et le parcours classique (ci-après désigné par « Parcours P3 »), qui sert de groupe de contrôle.

L'enquête statistique envisagée sera menée auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires des dispositifs expérimentaux d'accompagnement renforcé et des non-bénéficiaires issus du groupe de contrôle. Elle vise à recueillir des informations sur les caractéristiques et la qualité des emplois retrouvés et à connaître les attentes et l'opinion des demandeurs d'emploi sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié.

Outre l'enquête proposée, le dispositif global d'évaluation de ces expérimentations prévoit des analyses quantitatives sur le taux de retour à l'emploi et la vitesse de sortie du chômage et des études de type monographiques sur la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé.

### 4 - Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête statistique est réalisée à la demande du Comité de pilotage de l'évaluation qui a été mis en place pour assurer l'évaluation du dispositif global d'évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé menées par l'ANPE et l'UNEDIC. Ce comité est présidé par une personnalité qualifiée (Claude Seibel) et se compose de la DARES, de la Direction des Études et des Statistiques de l'Unedic et de la Direction des Études, Statistiques, International de l'ANPE. Il s'inscrit dans le cadre prévu par la convention tripartite État-ANPE-Unedic du 5 mai 2006.

L'enquête contribuera plus généralement à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi.

### **5 - Principaux thèmes abordés**

L'enquête a quatre principaux objectifs :

- disposer d'informations précises sur les caractéristiques et la qualité de l'emploi occupé, sur les conditions de rémunérations et sur l'adéquation de l'emploi par rapport au projet professionnel, lorsque les personnes sont en emploi à l'issue de leur parcours d'accompagnement ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires sur le parcours d'accompagnement dont ils ont bénéficié ;
- connaître les attentes éventuelles des personnes non orientées vers les dispositifs expérimentaux d'accompagnement vis-à-vis de ces dispositifs ;
- analyser les motifs de refus de l'orientation vers un dispositif d'accompagnement renforcé (OPP, CVE) pour ceux qui ont refusé.

### **6- Place dans le dispositif existant sur le même sujet**

Diverses enquêtes statistiques ont été précédemment menées par la DARES ou l'ANPE auprès de demandeurs d'emploi accompagnés dans leur recherche d'emploi par le service public de l'emploi (enquêtes auprès de bénéficiaires d'un projet d'action personnalisé dans le cadre du PARE, enquête auprès de bénéficiaires d'entretiens mensuels, par exemple).

L'enquête proposée est toutefois spécifique dans la mesure où elle porte sur les dispositifs expérimentaux actuellement menés par l'ANPE et l'UNEDIC selon un protocole d'affectation qui n'a pas de précédent.

### **7 - Base de sondage**

La liste des demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'un processus d'affectation aléatoire vers l'une des trois modalités d'accompagnement OPP/CVE/Parcours 3 du PPAE.

### **8 - Unités enquêtées**

L'enquête sera menée auprès d'un échantillon d'environ 5 000 demandeurs d'emploi (DE) ayant fait l'objet d'une orientation vers l'une des trois modalités d'accompagnement (CVE/OPP/Parcours 3), dans le cadre du dispositif expérimental.

Le questionnaire comprendra des filtres afin de poser des questions spécifiques aux DE ayant retrouvé un emploi (caractéristiques et qualité des emplois), aux DE ayant refusé les modalités expérimentales d'accompagnement renforcé (analyse des motifs de refus) et aux DE ayant bénéficié d'un accompagnement classique (souhait éventuel de bénéficier d'un accompagnement renforcé).

### **9 - Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Cette enquête téléphonique concernera les cohortes d'entrants d'avril, mai et juin 2007 et sera menée en février 2008 par un institut de sondage privé.

### **10 - Impact sur l'unité enquêtée**

L'entretien téléphonique est prévu sur 15-20 minutes environ.

### **11 - Comité de concertation**

### **12 - Extensions régionales**

Sans objet, les expérimentations ayant lieu dans certaines régions exclusivement

### **13 - Diffusion des résultats**

Premiers résultats d'ici l'été 2008.

Publications de la DARES, l'ANPE et l'UNEDIC d'ici la fin de l'année 2008